

Offre de stage en régie - technicien de spectacle 1ère année (EFPME/IFAPME)

Le stagiaire suivra le régisseur du centre culturel dans son travail et pourra expérimenter tous les aspects techniques liés au métier de régisseur (lumière, son, vidéo, plateau) à travers l'accueil des différents spectacles de la saison et leurs différentes étapes: Préparation en amont, montage, régie du spectacle, démontage.

Pas de prérequis technique nécessaire.

Faire preuve de motivation et de curiosité.

Être ponctuel.

Savoir travailler en équipe.

Être accueillant et dynamique

Être inscrit à l'EFP/IFAPME ou formation similaire.

Début du stage le 02/10/23.

Stage rémunéré au barèmes fixés par l'IFAPME

Le stagiaire perçoit une **rétribution mensuelle progressive** fixée lors de la signature de la convention de stage. Celles-ci évoluent selon les années de la formation. Pour la formation de coordination et encadrement, référez-vous à la 1ère année.

Au 1er septembre 2023, les montants sont :

•lorsque le stagiaire est titulaire soit d'un certificat d'apprentissage, soit d'un certificat de qualification de 4ème technique ou de 6ème professionnelle dans la profession faisant l'objet de la convention de stage :

•en 1ère année : **908,29 €**

•les années suivantes : **1 073,49 €**

•lorsque le stagiaire n'est pas détenteur d'un des titres précités :

•en 1ère année : **625,60 €**

•en 2ème année : **908,29 €**

•en 3ème année : **1 073,49 €**

•lorsque le plan de formation prévoit une année supplémentaire (année préparatoire) :

•en 1ère année : **625,60 €**

•en 2ème année : **908,29 €**

•en 3ème année : **1 073,49 €**

Ces montants sont des minimas. Le patron-formateur qui le souhaite peut accorder à ses apprenants des montants plus élevés. Des frais de déplacements sont aussi octroyés.

Envoyer votre CV et lettre de motivation à regie@ccrixensart.be

Pour tout complément d'information, contacter Laurent Bernard

regie@ccrixensart.be / 0473/40.13.53